



## PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer  
Service Maritime

**Avis de publicité préalable suite à une manifestation d'intérêt spontanée, pour l'exploitation économique d'une parcelle du domaine public maritime naturel, sur le littoral d'Antibes (article L.2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques)**

**Objet de la publicité :**

La partie du domaine public maritime (DPM) concernée a une superficie totale de 677,33m<sup>2</sup> constituée de dalles bétonnées. Elle supporte un passage dit « sentier du littoral » d'une largeur d'environ 2 mètres. Il pourra être admis dans le projet présenté des aménagements précaires et démontables. Aucune construction supplémentaire sur le DPM ne sera admise.

En vertu des dispositions de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, la présente publicité vise à permettre la manifestation d'un éventuel intérêt pertinent concurrent.

Le dossier de manifestation d'intérêt comportera :

- 1) Une demande d'intention d'occupation du site signée ;
- 2) Les noms, prénoms, qualité, domicile du demandeur ou, si la demande émane d'une personne morale, les précisions suivantes : nature, dénomination, siège social et objet de la personne morale, ainsi que les noms, prénoms, qualité, pouvoirs du signataire de la demande et, le cas échéant, du ou des représentants habilités auprès de l'administration;
- 3) Une note précisant sur plans les caractéristiques de l'occupation projetée, la durée pour laquelle l'occupation est sollicitée (en tout état de cause, elle ne saurait excéder 10 ans), la nature de l'activité envisagée et, le cas échéant, des investissements prévus, les tarifs pratiqués;

Le dossier est à adresser par pli recommandé avec avis de réception, ou déposé contre décharge, à:  
Services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes

Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Service Maritime  
CADAM 147 Bld du Mercantour 06286 NICE Cedex. Il sera également envoyé à l'adresse suivante  
ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr, contre accusé de réception.

La date limite de réception des dossiers est fixée au 21 mai 2021 inclus.

Les renseignements sur la nature du site à exploiter et les dispositions particulières sont disponibles sur demande auprès de :

Services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Service Maritime  
CADAM 147 Bld du Mercantour 06286 NICE Cedex 3.  
ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr  
04 93 72 73 03